

## LE CAUX MARITIME

## SITUATION

Le Caux maritime correspond au secteur nord du pays de Caux de Dieppe au Havre. Il s'agit d'une bande d'une dizaine de kilomètres de largeur qui s'enfonce dans les terres depuis le bord de mer. Plateau en pente douce débouchant sur la mer, une série d'indices y laissent percevoir la proximité de la Manche. Entre les hautes falaises de craie, des valleuses et des vallées plus ou moins importantes entaillent le plateau et forment les points de contact avec l'univers côtier.



## CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES



Les grands horizons agricoles à proximité du Tilleul. (2009 - commune du Tilleul)

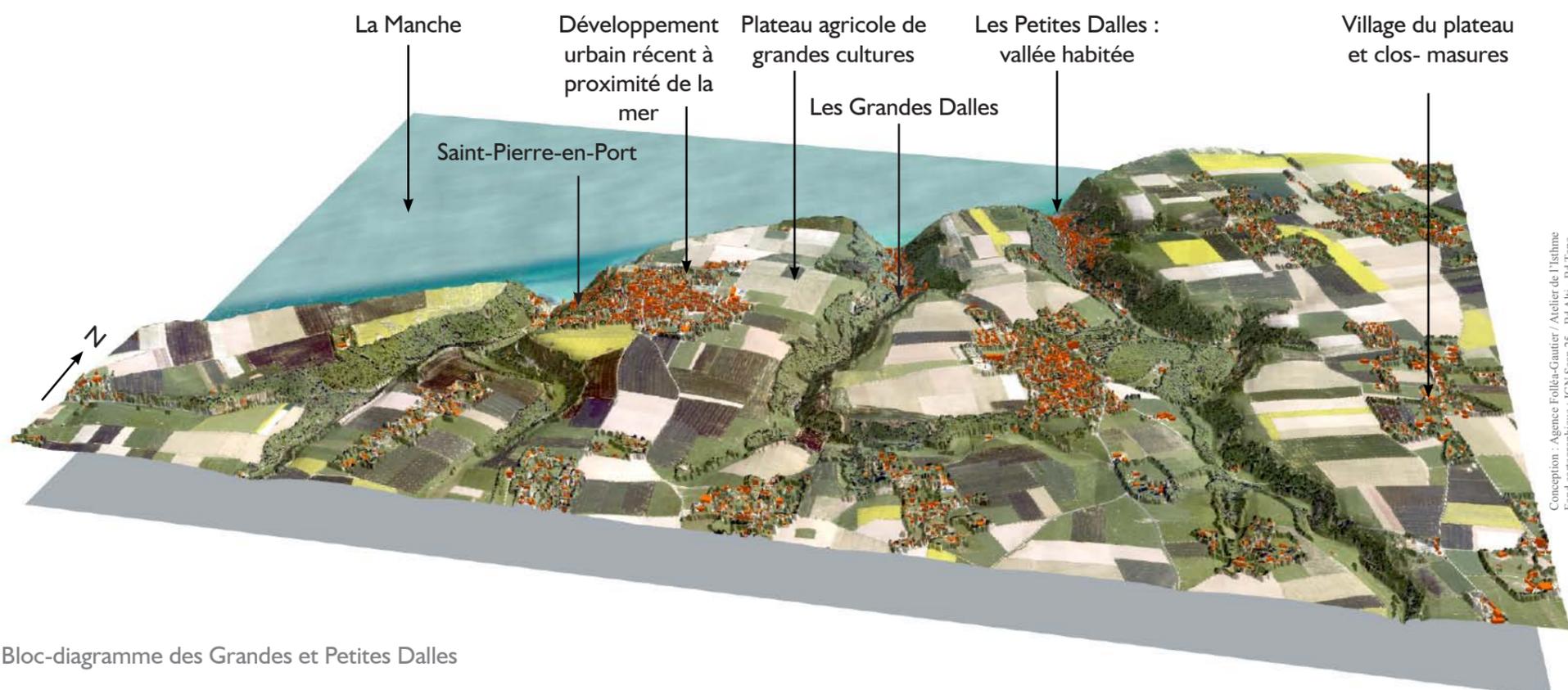
**Un plateau ouvert sur les horizons lointains de la mer**

Ce secteur du pays de Caux est marqué par de grands horizons de plus en plus larges au fur et à mesure que l'on se rapproche de la mer tandis que le ciel devient lui de plus en plus présent. L'horizontalité des champs, qui semble ne jamais s'interrompre, s'accompagne d'une raréfaction des clos-masures, des villages, des alignements d'arbres et des routes à l'approche des falaises.

C'est cette lente métamorphose du paysage rural vers un paysage maritime qui est d'abord perçue, avant que l'on puisse appréhender physiquement la mer. Ces changements graduels se traduisent par exemple par l'anémomorphose des arbres qui adoptent un «port en drapeau».

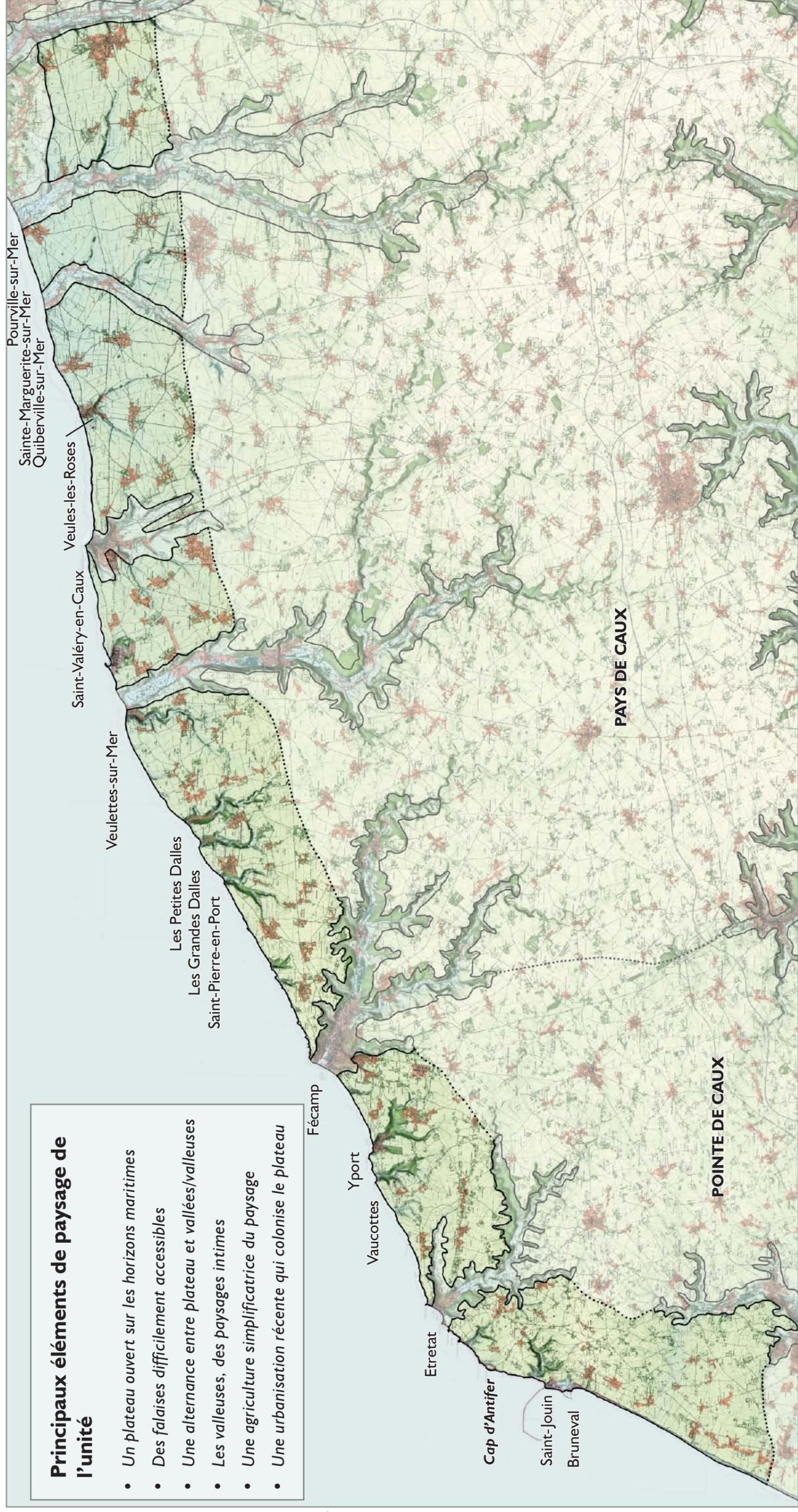
Dans cette configuration où la mer dessine l'horizon du paysage agricole, il demeure cependant difficile de s'approcher sur les derniers kilomètres de la ligne de rupture pour admirer le paysage maritime. La route qui longe le littoral reste en retrait de 500 mètres au minimum et les rares chemins qui mènent au bord de la falaise, sont peu mis en valeur (voie en cul de sac, stationnement sauvage, bornage béton).

C'est aussi sur cette ligne de rupture que se maintiennent les derniers espaces naturels du plateau, riches d'une grande diversité végétale et faunistique.



Bloc-diagramme des Grandes et Petites Dalles

# CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°11 : LE CAUX MARITIME



0 5 10 Kilomètres



Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isthme  
Fond cartographique : IGN Scan 25 - Bd Altii - Bd Topo

## **Les falaises, un paysage majestueux difficilement accessible**

Si les falaises de la côte d'Albâtre sont, sans nul doute, un des lieux les plus emblématiques de la Haute-Normandie, s'en approcher et les admirer restent souvent difficile, si ce n'est depuis la mer à bord d'un bateau et depuis les plages.

Par nature instable, le haut des falaises est en perpétuel recul et le bord du rivage forme une bande trop étroite pour y cheminer aisément. Seul le débouché des vallées et les caps dominant ces ouvertures offrent des vues panoramiques sur le défilé des falaises. Très ponctuels, ces espaces sont des lieux essentiels à la découverte des paysages maritimes.

Le Cap d'Antifer permet d'apprécier de façon atypique les falaises et le trait de côte. Profondément remanié par l'homme avec la création d'un terminal pétrolier dans les années 70, le terminal est devenu avec le temps un lieu de récréation. Sous l'effet des courants marins, une plage s'est formée spontanément accueillant durant la belle saison un public nombreux. Mais le contraste reste puissant entre la plage et le terminal pétrolier et les nouveaux aménagements (sentier de découverte de la flore littoral) liés à l'accès du public n'ont pas réussi à rendre le paysage attirant et valorisant.



Les falaises du Cap d'Antifer, un paysage majestueux. (2009 - commune de Saint-Jouin-Bruneval)



La route qui s'enfonce dans le relief à l'entrée de la vallée d'Étretat. (2009 - commune d'Étretat)

## **L'alternance entre plateau et vallées/valleuses, source de contrastes**

Le Caux maritime est aussi marqué par l'opposition entre les paysages ouverts des bords de falaises et les paysages des vallées et des valleuses. L'horizontalité du plateau est brusquement interrompue par les entailles profondes et brutales qui descendent à la mer. Il s'y produit un changement complet d'ambiance, passant d'un espace ouvert, lumineux et plat à un espace souvent boisé, confiné et intime. La route littorale qui longe la côte est l'axe privilégié pour apprécier ce contraste entre plateau et vallées. Rectiligne et dégagée sur le plateau, la route devient sinueuse dans les pentes raides et s'enfonce dans la pénombre des vallées végétales pour ressortir à la lumière sur le plateau suivant.

Les lignes boisées de rebord de coteau sont particulièrement perceptibles depuis le plateau et forment des corridors écologiques précieux dans ce paysage où les monocultures dominent.

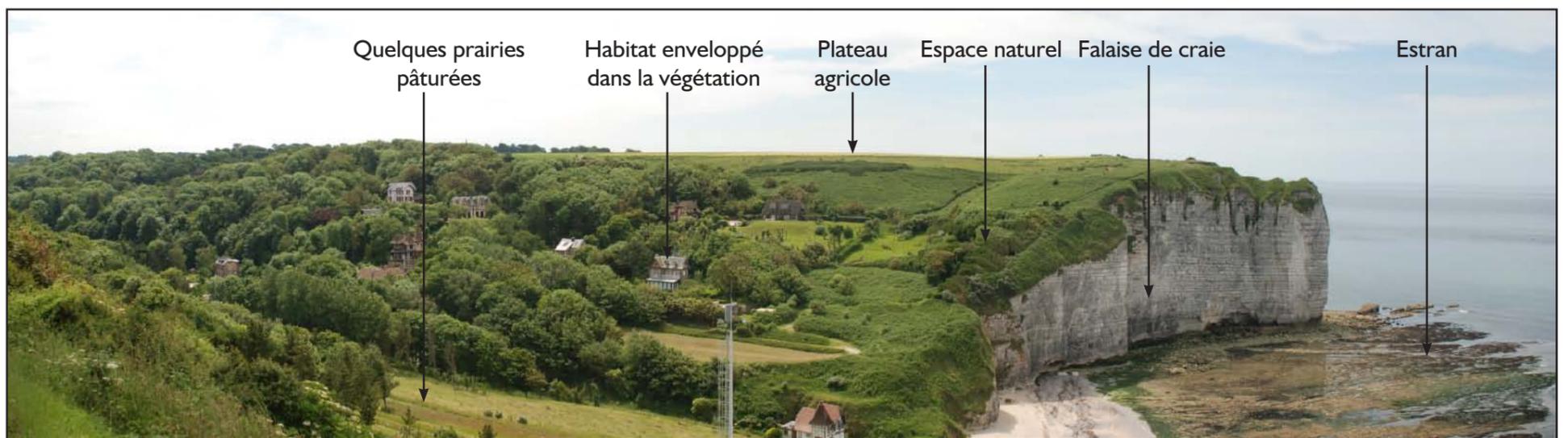
### Les vallées et les valleuses, des paysages intimes en limite du plateau

Comme cela a déjà été analysé dans la partie «fondements des paysages», le relief très particulier de ces petites vallées ou valleuses et leur climat plus doux ont favorisé le développement d'un tourisme de bord de mer et d'une forme urbaine spécifique des stations balnéaires du 19<sup>e</sup> siècle.

De part et d'autre d'une route principale située au fond du talweg, les villas anglo-normandes ou de style mauresque ou italiennes, occupent les pentes, dissimulées, au coeur d'une végétation luxuriante. L'ensemble compose un paysage de parc habité de grande qualité.



Les maisons à l'architecture typique des cités balnéaires dans la valleuse de Vaucottes.



Une entaille dans le plateau qui débouche sur le littoral. (2009 - commune de Vattetot-sur-Mer)



A Bruneval, le chemin qui mène à la plage bordé par les maisons. (2009 - commune de Saint-Jouin-Bruneval)

Rares sont les vallées non habitées, hormis le val d'Antifer et le val d'Ausson. Certaines sont même très construites, développant des petites façades urbaines comme à Veules-les-Roses, les Grandes Dalles ou à Bruneval. Mais, dans tous les cas, le caractère jardiné de ces vallées est resté très présent.

Ces micro-paysages littoraux qui font la richesse et la qualité du Caux maritime, sont à présent reconnus. Les vallées de Bruneval, Antifer, Vaucottes et Yport sont protégées au titre des sites classés ou inscrits. Elles sont dans le rayon de protection des falaises d'Etretat. Les autres vallées n'ont pas de protection réglementaire mais sont inscrites à l'inventaire des zones naturelles (ZNIEFF 1 et 2) ou citées comme espace remarquable du littoral.

## Une agriculture simplificatrice du paysage

Sur le plateau, l'agriculture de grands champs domine largement. Néanmoins, des cultures comme celle du lin ou les quelques parcelles de maraîchage encore présentes apportent une certaine diversité.

Cette agriculture intensive a rejeté les espaces de biodiversité dans les valleuses et les vallées et les structures arbustives et arborés dans l'espace agricole deviennent de plus en plus rares.



Les grands espaces agricoles ouverts. (2009 - commune de Bordeaux-Saint-Clair)



Clos-masure isolé dans le plateau agricole. (2009 - commune des Loges)

Les prairies restantes se concentrent au contact immédiat des villages, permettant du même coup le maintien de haies, souvent issues d'anciens clos-masures. A titre d'exemple, le village de Vattetot-sur-Mer comptait en 2000, 20% de prairies sur la totalité de sa SAU (surface agricole utile).

La disparition des structures végétales provoque le même phénomène que celui constaté dans le pays de Caux voisin, c'est-à-dire l'érosion des terres et les inondations. Des ouvrages hydrauliques ont été aménagés pour tenter de palier ce problème.

### Des clos-masures aux villages

A la différence du cœur du Pays de Caux, l'habitat et les exploitations agricoles ont tendance à se regrouper pour former des villages, au tissu urbain relativement lâche. Ils sont, de manière générale, situés dans de légères dépressions les mettant à l'abri du vent. Ces bourgs issus du regroupement de maisons et d'exploitations agricoles ne possèdent pas réellement de centre urbain dense. Le *carreau*, place du village ou du bourg est toujours présent et regroupe les bâtiments principaux de la commune : l'église, la mairie et l'école.

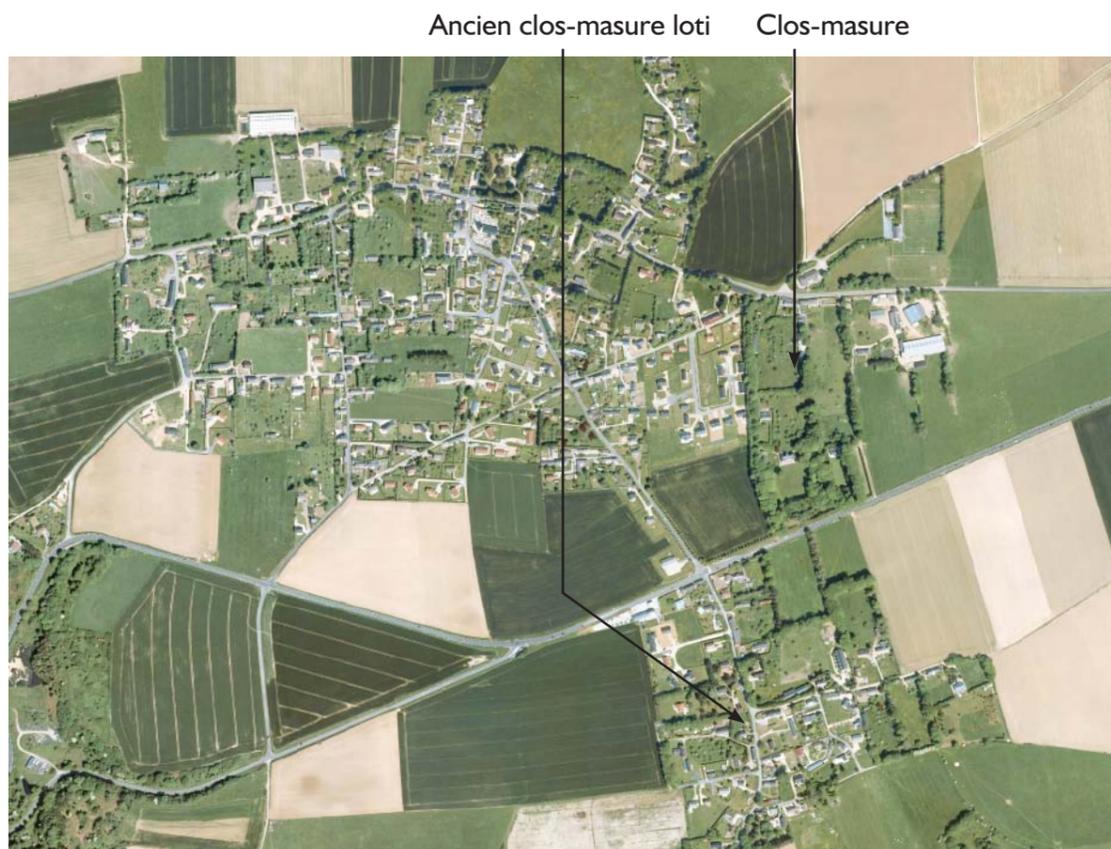


Photo aérienne de Senneville-sur-Fécamp (IGN Bd Ortho 2008) On y lit encore les traces d'anciens clos-masures qui ont été lotis.

Conception : Agence Folléa-Gautier - Fond cartographique : IGN Bd Ortho



Jardin et pré-verger au coeur du village à Bordeaux-Saint-Clair. (2009 - commune de Bordeaux-Saint-Clair)

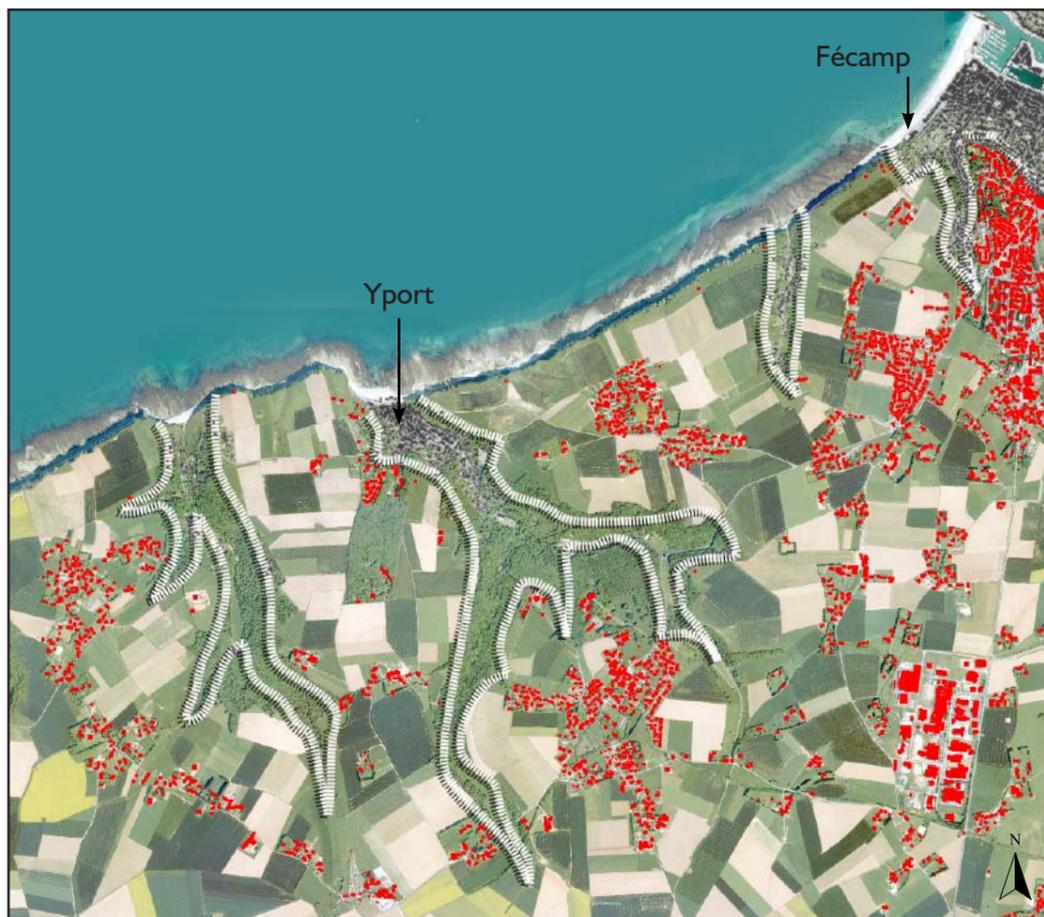
Sous les effets de la pression immobilière liée à la proximité de la mer, la plupart des villages du Caux maritime s'agrandissent. Ces extensions se font généralement aux dépens de la ceinture végétale qui entourait la plupart de ces villages (haies d'arbres de haut-jet, jardins, etc...). Cette évolution rend les fronts bâtis très perceptibles sur le plateau.



Une extension récente de Bénouville très visible sur le plateau. (2009 - commune de Bordeaux-Saint-Clair)

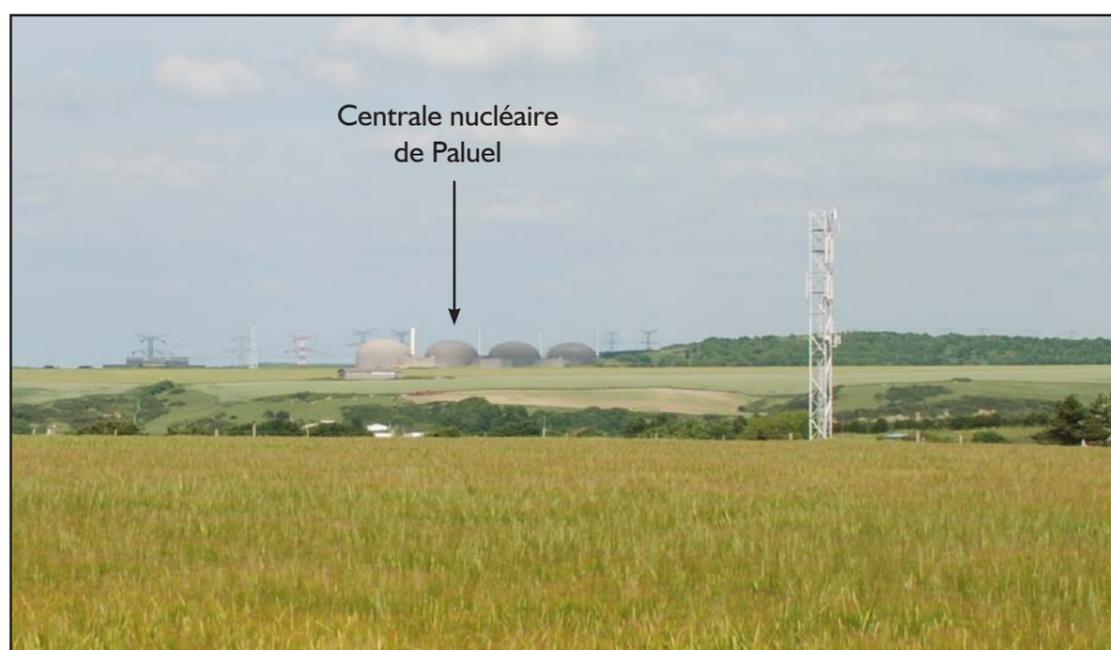
## Une urbanisation récente qui colonise le plateau

Ces phénomènes d'urbanisation accélérés du plateau sont d'autant plus marquants qu'ils ont lieu dans des paysages ouverts et donc fragiles. Des urbanisations de toutes sortes, induites par l'attrait du bord de mer, ont tendance à «grignoter» le territoire. Dans certains secteurs, des villages se rejoignent formant ainsi des continuités urbaines dans l'espace agricole, notamment entre Etretat et Fécamp. A cela s'ajoute le mitage de certaines parcelles agricoles le long des axes de communication. Cependant, les extensions les plus marquantes sur les plateaux sont autour des grandes villes (Saint-Valéry-en-Caux et Fécamp) qui, faute de place, consomment les rebords de coteaux avant d'entamer le plateau proprement dit. Lotissements après lotissements, les villes font disparaître les lignes boisées des coteaux et occupent le plateau agricole sans qu'aucune limite naturelle ne puisse stopper leur progression. La ligne de leur front bâti, souvent banal, s'impose au paysage agricole.



Extrait de carte IGN 1/25000 montrant l'urbanisation croissante en dehors des vallées, entre Fécamp et Yport.

Conception : Agence Folka-Gautier - Fond cartographique : IGN Bd Ortho



La centrale nucléaire de Paluel vue depuis Veulettes-sur-Mer. (2009 - commune de Veulettes-sur-Mer)

## La production d'énergie, source de transformation des paysages du Caux maritime

Le Caux maritime, comme le secteur littoral du Petit-Caux est un lieu majeur pour la production d'énergie. La première installation fut la centrale nucléaire de Paluel. Installée en contrebas de la falaise, comme celle de Penly, elle est relativement discrète. Néanmoins, beaucoup d'aménagements induits trahissent sa présence, des dispositifs de sécurité entourant son périmètre, aux lignes à haute-tension parcourant le plateau.

Depuis quelques années, des parcs éoliens viennent compléter ces équipements. Isolés, ils ne comptent rarement plus de quatre à cinq éoliennes, ce qui est peu face à l'ampleur du paysage des grandes cultures. Cependant, leur positionnement peut poser problèmes notamment lorsqu'ils sont trop proches des vallées, les mâts provoquent des ruptures d'échelle avec les coteaux. Des projets de parcs éoliens offshore sont en cours d'élaboration notamment au large de Veulettes-sur-Mer. Leur impact à terme fait débat et aucun projet n'a encore été réalisé.



Parc éolien entre Septimanville et Veulettes-sur-Mer, ce paysage ouvert pourrait facilement accueillir un groupe plus important d'éoliennes. (2009 - commune de Saint-Martin-aux-Buneaux)

## LES VALEURS PAYSAGÈRES

### Les structures végétales dans l'espace agricole :

- Maintien et gestion des prairies et des vergers proches des villes et des villages.
- Maintien des structures végétales dans l'espace agricole, repérage et entretien.



Les prés-vergers composent des ceintures végétales autour des villages.



Une image jardinée du village depuis l'espace public.

### Les clos-masures et l'image jardinée des villages, une enveloppe végétale protectrice :

- Maintien, identification et préservation des alignements d'arbres des «fossés cauchois».
- Maintien, identification et préservation des mares.
- Protection et gestion des vergers au cœur des villages et au sein des clos-masures.
- Préservation de l'image végétale des espaces publics : bas côtés et places enherbées, plantations d'arbres, talus enherbés.
- Travail sur les ceintures des bourgs et des villages (interface entre parcellaires bâtis et parcelles agricoles).

### Le patrimoine architectural et urbain :

- Maintien d'une qualité architecturale dans les nouvelles constructions.
- Repérage, identification et préservation dans les documents d'urbanisme.
- Valorisation de filières de production de matériaux traditionnels.
- Préservation des arbres remarquables.
- Maintien de la présence végétale.



La qualité du paysage des vallées tient autant au patrimoine architectural qu'à la forte présence végétale dans les jardins privés.

## Les lignes boisées des vallons, des continuités paysagères et écologiques :

- Entretien et gestion des coteaux.
- Protection des boisements.
- Préservation des lignes de crêtes continues.
- Recul des champs cultivés sur la lisière boisée.
- Aménagement de chemins et de circulations douces le long de la lisière.
- Gestion écologique des boisements pour le maintien de la biodiversité.



La ligne de boisement : une continuité écologique et paysagère.



Un axe de découverte des paysages.

## Les routes départementales longeant le littoral, des itinéraires de découverte du littoral :

- Maintien d'une chaussée étroite.
- Sobriété du mobilier de signalisation et interdiction des panneaux publicitaires en dehors des villes.
- Aménagement des points d'arrêt.

## Les rebords des falaises, des milieux naturels rares et spectaculaires :

- Préservation d'espaces naturels en rebord de falaises, recul des champs cultivés sur une large bande.
- Aménagements de points de vue dans un souci de valoriser et de maintenir les espaces naturels du rebord de falaise.
- Aménagement d'un cheminement au travers des espaces naturels sur quelques tronçons de haut de falaise.



Les espaces naturels en rebord de falaise restent très étroits, concurrencés par les grandes cultures du plateau.

## LES RISQUES ET LES PROBLÈMES



Des extensions urbaines qui s'allongent le long des routes, sans transition avec l'espace agricole.

### La disparition des respirations entre les villages :

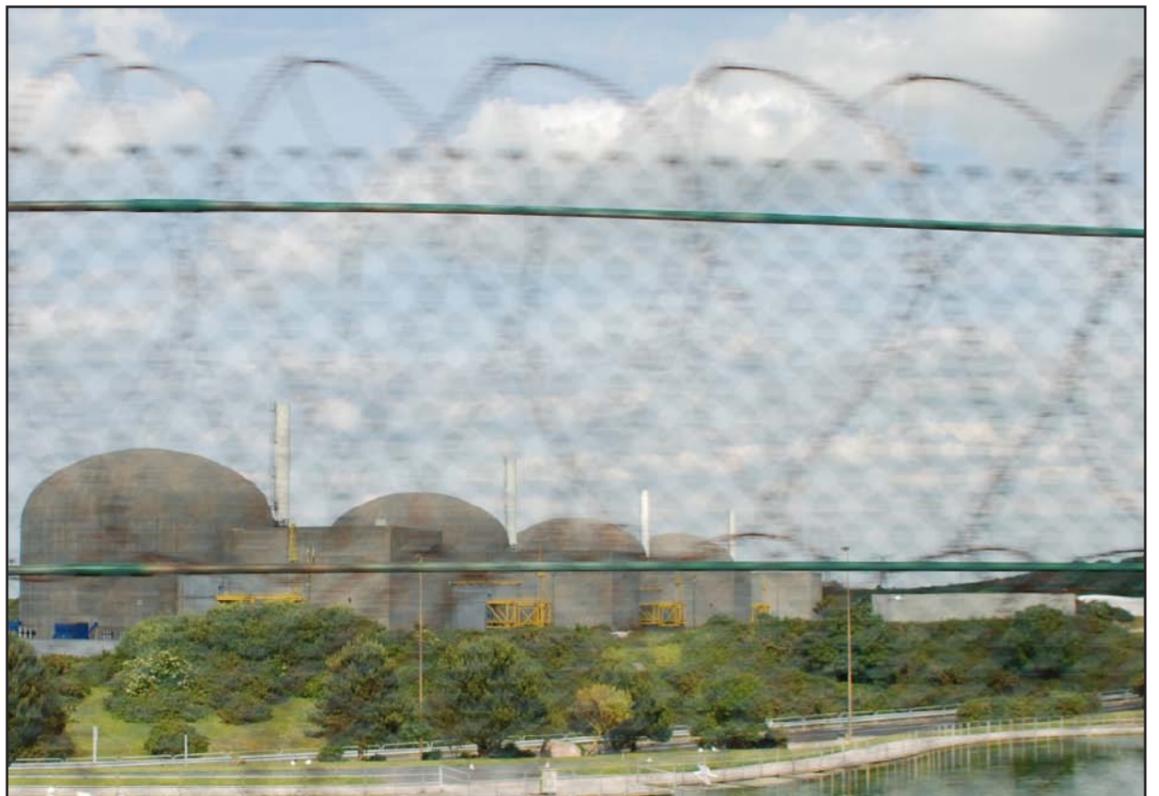
- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages et les hameaux, le long des routes.
- Arrêt de l'urbanisation linéaire.

### Le contact sans transition entre les extensions urbaines et l'espace agricole :

- Reconstitution, en limite de villages, d'espaces de transition accueillant des circulations douces des jardins potagers, etc...
- Insertion des petites extensions urbaines au contact ou au cœur des villages.
- Création de transitions végétales entre l'espace agricole et les quartiers nouvellement urbanisés aux abords des grandes villes (Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux).

### Les abords peu valorisés de la centrale nucléaire de Paluel :

- Mise en valeur et aménagement des abords immédiats et notamment les infrastructures routières.
- Réaménagement des parcs de stationnement.



Grillage de sécurité et aménagements routiers donnent une image dévalorisante aux abords de la centrale nucléaire.

## Les abords peu valorisés de la plage d'Antifer :

- Aménagement du parking dans des dispositions moins routières.
- Mise en scène des installations industrielles.

## Les projets de parcs éoliens :

- Maintien à l'écart et sans covisibilité depuis les vallées des nouveaux champs éoliens en conformité avec le schéma régional éolien.



La plage d'Antifer, un espace de loisir qui surprend aux côtés d'un terminal pétrolier.



Un bosquet d'arbres et les bandes enherbées inondables ne seraient-ils pas tout aussi performants pour infiltrer les eaux de ruissellement et beaucoup plus qualitatif dans ce paysage de plateau agricole ?

## Le ruissellement et l'érosion des terres :

- Organisation des retenues d'eau sur l'ensemble du bassin versant en privilégiant des espaces plantés capables de retenir et d'infiltrer l'eau.
- Aménagement dans des dispositions paysagères et plantation des abords des bassins de rétention et des aménagements hydrauliques en s'appuyant sur les lignes de force du paysage et sur le vocabulaire paysager existant.

# CARTE DES ENJEUX N°11 : LE CAUX MARITIME

Légende des enjeux en dernière page

